

[Text]

right because they are a distinct society, or because of anything.

Senator Marchand: I think you have said you agree that Quebec is a distinct society.

Ms. Gaudet: Yes, I do not think we have any difficulty with that; that is quite clear.

Senator Marchand: Why do you think Quebec is a distinct society?

Ms. Gaudet: Mostly because of its language, history, culture.

Senator Marchand: Is that all?

Ms. Gaudet: That is a lot.

Senator Marchand: I am just trying to understand what you understand from your support of the term "distinct society" for Quebec.

Ms. Gaudet: I do not have a very clear concept of what "distinct society" means. I have no problem with fleshing it out over the course of history, but not at the expense of losing a basic tenet of the Constitution.

Senator Fairbairn: In your presentation you noted section 16 of the Meech Lake accord, which was added in June. Why it was added to protect two sections of rights specifically and not the others I suppose is open to conjecture about how much pressure might have been exerted on behalf of those two areas, both the aboriginal rights and the multiculturalism. Clearly it opened a Pandora's box with the women's issues.

You said the Minister of State for the Status of Women has indicated to you it was not the intention of the government to derogate from Charter rights for women. Was there an explanation of why, if it was not the intention to derogate, they were not mentioned, or why the broader question of the primacy of Charter rights was not included in Meech Lake?

Ms. Gaudet: Actually, quite to my dismay, a letter we received from Barbara McDougall indicated the whole process had opened up questions about the Charter entirely and there was a look toward forming a committee to look at restructuring the Charter, which scares the living daylight out of us.

Senator Fairbairn: So when you are talking about "unravelling", we may be talking not of unravelling an accord but of unravelling the Charter. That is quite disturbing.

Ms. Gaudet: And I think she is right. I think the present wording, like the Supreme Court of Canada case last June, has tremendous implications for how we are supposed to fit all the pieces of this thing together.

Senator Fairbairn: And in your view, then, the intent of any government—

[Traduction]

sociale qui élimine ce droit en vertu d'un statut de société distincte ou de quoi que ce soit d'autre.

Le sénateur Marchand: Vous convenez, je crois, que le Québec est une société distincte.

Mme Gaudet: Oui, cela ne nous cause aucun problème; c'est très clair.

Le sénateur Marchand: Pourquoi estimez-vous que le Québec est une société distincte?

Mme Gaudet: A cause essentiellement de sa langue, de son histoire et de sa culture.

Le sénateur Marchand: C'est tout?

Mme Gaudet: C'est beaucoup.

Le sénateur Marchand: J'essais juste de comprendre ce que votre appui au concept de «société distincte» pour le Québec veut dire.

Mme Gaudet: Je n'ai pas une idée très claire de ce que le concept de «société distincte» veut dire. Je n'ai aucune difficulté à incorporer ce concept à ma vision de l'histoire, mais pas au prix de l'un des fondements de notre Constitution.

Le sénateur Fairbairn: Dans votre mémoire, vous parlez de l'article 16 de l'entente du lac Meech, qui a été inséré au texte en juin dernier. Ce pourquoi on a ajouté ces dispositions pour protéger deux catégories de droits, et non tous les droits, reste à éclaircir. Je suppose que cela a quelque chose à voir avec les pressions qu'auraient pu exercer tous ceux qui ont à cœur de défendre ces deux catégories de droits, à savoir les droits des autochtones et le multiculturalisme. Par rapport à la situation de la femme, cela ouvre une boîte de Pandore.

Vous avez indiqué que la Ministre responsable de la condition féminine vous a dit que le gouvernement n'avait pas l'intention de déroger aux dispositions de la Charte concernant les droits des femmes. Vous a-t-on dit pourquoi, si le gouvernement n'avait pas l'intention de déroger à ces dispositions de la Charte, il n'en est pas fait mention dans l'entente du lac Meech, ou pourquoi la question plus vaste de la primauté des droits visés par la Charte n'est pas incluse dans le texte de l'entente.

Mme Gaudet: En fait, à mon grand désarroi, nous avons reçu une lettre de Mme Barbara McDougall, dans laquelle elle nous indiquait que tout le processus soulevait des questions concernant la Charte dans son ensemble et qu'on envisageait de créer un comité qui serait chargé de considérer la possibilité de refaire la Charte, ce qui a eu l'heur de nous inquiéter au plus haut point.

Le sénateur Fairbairn: Quand il est question, donc, d'un «éclairage nouveau», il est possible qu'il s'agisse non pas de reconsidérer un accord, mais de reconsidérer la Charte. C'est assez inquiétant.

Mme Gaudet: Et je crois que la Ministre a raison. Le libellé actuel, comme le signalait la Cour suprême du Canada en juin dernier, a de lourdes conséquences sur la façon dont nous sommes censés reconstituer tout le puzzle.

Le sénateur Fairbairn: A votre avis, donc, l'intention du gouvernement...